



Article 700 - entiers aux dépens

Par **PAMA Tima**, le 15/01/2018 à 11:39

Bonjour,

Mon fils se voit refuser la garde alternée de son enfant par la partie adverse qui le condamne également aux entiers dépens.

Or les revenus de mon fils ne sont que de 58% ceux de son ex-épouse. Est-ce bien raisonnable ?

Que doit-on prévoir comme riposte ?

Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le 15/01/2018 à 11:52

bonjour,

ce n'est pas la partie adverse qui condamne votre fils, mais le juge.

si votre fils n'est pas d'accord avec le jugement, il doit faire appel.

votre fils avait-il un avocat ?

salutations

Par **PAMA Tima**, le 15/01/2018 à 12:44

Bonjour,

Merci pour vos précisions : c'est bien le juge qui condamne.

Oui mon fils a un avocat. Nous venons de recevoir la réponse à l'assignation en divorce demandée par mon fils. Il doit se procurer des témoignages prouvant qu'il est capable de s'occuper de son fils une semaine sur deux.

Quand donc les mentalités changeront-elles ? Un enfant a besoin de ses deux Parents et quand ce n'est plus possible ensemble, que cet enfant ait la possibilité de se construire avec ses parents à part égale et non pas 4 jours pour l'un et le reste pour l'autre.

En ce qui concerne "les dépens", comment cela se passe-t-il quand la personne ne peut pas les payer ? Peut-on demander l'aide juridique dans ce cas-là ?

Bonne réception.

Par **Visiteur**, le **16/01/2018** à **08:56**

Bonjour,
si l'un a 4 jours l'autre 3 ? Sur une semaine de 7 jours... On est quasi à parts égales ? Quel âge a l'enfant ? Si votre fils doit apporter la preuve qu'il est capable de s'occuper de son enfant c'est qu'à un moment donné il a démontré qu'il ne l'était peut être pas ?

Par **PAMA Tima**, le **04/02/2018** à **21:38**

Bonsoir,
Mon fils a son Fils 4 jours par mois (un week-end sur 2) et la première semaine des petites vacances scolaires et la première quinzaine de juillet et d'août (pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !!!), l'entreprise de mon Fils fermant au mois d'août !
L'enfant a 3 ans et demi. La mère s'étant procuré des témoignages prouvant qu'elle est capable de s'occuper de son fils seule, mon Fils est donc obligé de prouver qu'il est capable de s'occuper de son fils une semaine sur deux !
L'enfant pleure à chaque fois qu'il quitte son Père, ne veut pas retourner avec sa Mère et mon Fils doit lui raconter plein d'histoires pour qu'il y retourne.
C'est vraiment le monde à l'envers ! Tout pour la mère RIEN pour le Père. Elle est belle la Justice.